Affichée le : 21/10/2015

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015 – COMPTE-RENDU

* * * * * * * *

Convocation du Conseil Municipal, en date du 13 Octobre 2015, **pour le Mardi 20 Octobre 2015, à 20 Heures 00,** en session ordinaire, à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Eglise – Travaux en cours – Entreprise Joubrel - Avenant n° 1
- Personnel Communal – Prime de fin d'année
- SDE35 (Syndicat Départemental d'Energie) – Rapport 2014
- Amélioration desserte gare de Redon - Vœu
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Questions diverses

L'an Deux Mille Quinze, le vingt octobre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel RENOUL,** Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **13 Octobre 2015**

***PRESENTS* :** MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Alexandra MESNIL, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mmes Pilar BINET, Marie-Annick BASSIN, Laëtitia DROUIN, M. Michel BINET, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN.
***ABSENT EXCUSE* :** M. Cédric DEWIMILLE (pouvoir à Michel RENOUL)
***SECRETAIRE DE SEANCE* :** Mme Maryvonne GAUVIN

****

En préliminaire – Questions soulevées relatives à l'approbation du Compte-Rendu de la réunion du 24 Septembre 2015

a) - Compte-Rendu de la réunion du 24 Septembre 2015 :

Suite à la demande de la liste minoritaire, M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter au compte-rendu de cette réunion :

- **Site Internet** : à la question posée par Mme Gaulin ***« dans le contrat, il est prévu que 4 personnes seront formées : 2 secrétaires et 2 élus, membres de la Commission et que le choix de ces 2 élus se fera à la prochaine réunion de ladite commission ».***

- **Accessibilité – Ad'AP** : ***« Mme Bréger fait part au Conseil de la possibilité de demande de dérogation à la Préfecture, notamment lorsque la dépense prévue est bien supérieure à l'utilisation du bâtiment ».***

b) - Demande d'ajout d'une question par la liste minoritaire relative au réexamen du vote sur la question de l'Ad'AP lors de la séance du 24/09 :

La liste minoritaire considère que sur la question de l'Ad'AP, il n'y a pas eu de vote express et demande que cette question soit remise à l'ordre du jour. M. le Maire considère que le vote unanime a été clairement obtenu et ajoute :

En règle générale, aucune forme particulière de vote n'est imposée. La jurisprudence est très libérale sur ce point. L'intervention d'un vote formel n'est pas exigée à peine de nullité de délibération, dès lors que le maire a pu constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers (CE, 28 juillet 1993, commune de Faye-d'Anjou, n° 135903).

Il est même possible au maire de constater, à l'issue d'un débat réel, l'accord de la majorité sans faire procéder à un vote effectif (CE, 22 janvier 1960, F., Lebon, p.50).

En conséquence, la question de l'Ad'AP n'a pas à être remise à l'ordre du jour.

Les membres de la liste minoritaire rappellent qu'ils ne voulaient pas voter l'Ad'AP. Mme Gaulin fait savoir qu'elle n'était pas d'accord sur le calendrier.

M. le Maire propose que, dorénavant, pour chaque question il soit procédé à un vote à main levée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord sur ce point.

CONCLUSION – il est proposé d'adopter le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2015, tel qu'il a été envoyé à chacun en y intégrant les 2 points du a).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (M. Binet, Mmes Bréger et Gaulin), valide, après intégration des 2 points du a), le compte-rendu de la réunion du 24 Septembre 2015.

N° 2015-086

EGLISE – TRAVAUX EN COURS

MARCHE JOUBREL – AVENANT N° 1 *(Nomenclature ACTES 1.1)*

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Mme de Ponthaud, architecte chargée des travaux de l'église, propose un avenant au marché JOUBREL, pour le lot n° 1 – Maçonnerie-Pierre de taille. Elle explique que :

1) Pour le lot maçonnerie-pierre de taille (Joubrel) :

- Suite au très mauvais état des maçonneries, il est nécessaire de réaliser un remaillage en profondeur et de procéder à des injections de coulis afin d'apporter une cohésion interne aux maçonneries.
- Les maçonneries du mur gouttereau de la nef au-dessus des lambris du bas-côté Sud ont révélé une désorganisation complète de l'arase et la présence de nombreux trous menaçant la stabilité des parties hautes du mur.
- La présence de peintures murales anciennes sous le décor à faux joint (rapport de Mme Fray) nécessite la confortation des enduits par injection et réalisation de solin périphériques suite à de nombreux décollements et altération des enduits.
- Suite à des sondages des poutres maîtresses et corbelets, certaines pièces maîtresses doivent être changées nécessitant des délais supplémentaires et des complexités d'intervention (notamment des reprises d'échafaudage).
- Ces découvertes entraînent donc des retards dans l'opération et des sur-locations de matériels et d'échafaudages.

Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 54 900.32 € HT (65 880.38 € TTC). Récapitulatif du marché Maçonnerie-Pierre de taille - MOULLEC :

Libellé	Montant HT	Montant TTC
Montant de base du marché	267 039,15 €	320 446,98 €
Avenant n° 1 (en plus)	54 900,32 €	65 880,38 €
Nouveau montant du marché (après avenant)	**321 939.47 €**	**386 327,36 €**

La Commission d'Appel d'Offres, à l'unanimité, a émis un avis favorable et propose au Conseil Municipal de valider l'avenant n° 1 à l'entreprise JOUBREL, tel que proposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n° 1 ci-dessus au lot Maçonnerie-Pierre de taille, de l'entreprise MOULLEC.
- Donne tout pouvoir au Maire (signatures…) pour l'application de cette décision.

N° 2015-087

PERSONNEL COMMUNAL

PRIME DE FIN D'ANNEE *(Nomenclature ACTES 4.5)*

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la prime de fin d'année accordée, jusqu'à maintenant, au personnel communal suit l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique qui n'a subi aucune augmentation depuis 2010. En 2015, le montant de référence resterait le même qu'en 2014 soit **159.68 €** pour un agent à temps complet. En 2014 et les années précédentes, la prime était proratisée en fonction du temps de travail et du temps de présence. 15 agents sont concernés.

Mme Gaulin ne comprend pas. S'engage un débat sur les primes accordées au personnel (Nouvelle Bonification Indiciaire, Indemnité d'Administration et de Technicité, Indemnité de Vélo…). A la question de M. Binet de savoir si les primes étaient payées en fonctionnement, M. le Maire répond par l'affirmative. M. Binet, au nom de la liste minoritaire, trouve le montant indécent. M. le Maire explique que la prime de fin d'année accordée au personnel entre dans le cadre de la loi du 26 janvier 1984 et, à ce titre, les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération que les collectivités ont mis en place avant l'entrée en vigueur de la loi du 26/01/1984, sont maintenus au profit de l'ensemble des agents. Ce type de prime ne peut, en aucun cas être créé aujourd'hui, ni modifié. Il serait donc illégal de les augmenter au-delà de l'augmentation du point d'indice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour et 3 contre (M. Binet, Mmes Bréger et Gaulin qui jugent le montant indécent) :

- Pour 2015, fixe à 159.68 €, le montant de référence de la prime de fin d'année pour un agent à temps complet. La prime est proratisée en fonction du temps de travail et de présence dans la collectivité.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2014-088

SDE35 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

RAPPORTS 2014 - INFORMATION *(Nomenclature ACTES 5.7)*

Le Maire fait savoir que le rapport d'activités 2014 du SDE 35 est disponible au secrétariat de Mairie.

N° 2014-089

AMELIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA DESSERTE DE LA GARE DE REDON EN TGV DIRECTS - VOEU *(Nomenclature ACTES 9.4)*

Lors de la réunion du lundi 31 août à Redon, la Direction Régionale de la SNCF et le Conseil Régional de Bretagne ont présenté une grille de desserte de la Gare de Redon en TGV directs dont les contenus étaient déjà connus à la date du 7 juillet 2015.

Néanmoins, au cours de cette même réunion, ils ont annoncé publiquement la reprise de négociations et le fait qu'une nouvelle date avait été retenue à cet effet, le mercredi 23 septembre 2015.

Au vu de ces informations nous pouvons considérer que la discussion n'est pas close et que nous sommes toujours dans une posture de possible dialogue tendant à faire évoluer, quantitativement et qualitativement, l'offre de TGV directs desservant la Gare de Redon Bretagne Sud. C'est pourquoi, après des mois d'échanges épistolaires et de difficultés à nouer les contacts avec la SNCF, les collectivités locales et les acteurs économiques du Pays de Redon réaffirment leur volonté de donner une nouvelle chance à la négociation.

Dans ce cadre, ils réaffirment leurs priorités qui permettraient d'aboutir à un compromis acceptable :

- Ajout d'un TGV direct dans chaque sens Paris-Redon et Redon-Paris, par rapport à la proposition actuelle, soit 5 TGV directs quotidiens dans le sens Redon-Paris et au minimum 4 dans le sens Paris-Redon

- Arrivée en TGV direct le matin à Paris avant 8 h 30
- Arrivée en TGV direct le soir à Paris avant 21 h 00
- Arrivée en TGV direct le matin à Redon avant 9 h 30
- Combinaisons des dessertes possibles en « départ-arrivée » sur la Gare de Redon, le matin et le soir, ceci afin de limiter au maximum l'évasion des voyageurs TGV vers les gares de centre-ville de Rennes et de Nantes, telle que nous pouvons la constater aujourd'hui

Ils rappellent au passage que les comptages quotidiens qui ont été réalisés, en 2009 puis en 2013, ont permis de démontrer sur une journée complète de mardi et de jeudi, que plus de 260 voyageurs montaient ou descendaient du TGV en Gare de Redon, soit une moyenne de 37 voyageurs par TGV. Ce chiffre pourrait être très largement dépassé à partir de 2017 si la desserte était améliorée selon les principes ci-dessus énoncés ; en ce sens la préoccupation du territoire rejoint celle de la SNCF de favoriser et d'optimiser sa démarche commerciale.

Lors de la réunion du 31 août, chacun des participants a par ailleurs pu constater que ce dossier très sensible fait l'objet d'un très large consensus territorial : élus, acteurs économiques, usagers des transports ferroviaires, habitants du Pays de Redon Bretagne Sud. Les acteurs économiques expriment notamment avec force que des améliorations de desserte leur éviteront des déplacements difficiles vers Rennes et vers Nantes, ce qui contribuera plus efficacement à la performance économique de tout le sud-est de la Bretagne et au développement durable.

Les collectivités territoriales, impliquées financièrement dans le projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la Gare de Redon, sont disposées à favoriser, à la mesure de leurs moyens, le repositionnement offensif de la Gare TGV de Redon-Bretagne Sud. Cette action n'a de sens que si l'offre de desserte en TGV directs est améliorée dès 2017, à l'occasion de la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse. Ce sujet participe éminemment de l'aménagement futur du territoire breton et ligérien et en ce sens il est, bien évidemment, d'intérêt général.

L'ensemble des acteurs concernés rappellent aussi qu'ils resteront très attentifs à l'évolution des échanges et qu'ils ne manqueront pas de poursuivre et d'amplifier si nécessaire la mobilisation territoriale sur ces sujets essentiels pour le devenir du Pays de Redon et de sa zone d'attractivité ferroviaire TGV.

Mme Bréger trouve que c'est très bien que la Communauté de Communes s'occupe des TGV mais il est très dommage qu'elle oublie les liaisons TER. Renseignements pris auprès de la Région, elle explique que plus il y aura de TGV, moins il y aura de TER. Elle ajoute qu'un TGV ne va pas désenclaver nos territoires, notamment le Pays de Redon. Des réunions sont prévues début 2016 et elle espère que les élus se mobiliseront.

M. le Maire explique qu'il est d'accord avec la position de Mme Bréger, cependant il précise que ce vœu ne concerne pas les dessertes des TER. Il rappelle que le TGV qui partait de Redon à 5h53 le matin et qui permettait d'arriver à une heure correcte à Paris, a été supprimé. Par ailleurs, les collectivités ont fait de gros efforts financiers pour financer le PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) de la Gare de Redon : la Communauté de Communes du Pays de Redon, la Ville de Redon, le Département et la Région –l'Etat s'étant désengagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour et 3 abstentions (M. Binet, Mmes Bréger et Gaulin), décide **:**

- **d'apporter son soutien plein et entier aux propositions figurant ci-dessus et à la démarche de mobilisation engagée**
- **d'appuyer la demande transmise à la SNCF de renforcer la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, dès la mise en service de la LGV Bretagne, en 2017**
- **de revoir les horaires de desserte afin que la « journée de travail », à Paris ou à Redon, puisse être optimisée**
- **de favoriser une parfaite adéquation des dessertes de la Gare de Redon, le matin et le soir, par les TGV directs, ceci afin d'éviter que les voyageurs soient contraints de se rendre à Rennes ou à Nantes pour y prendre le TGV.**

INFORMATIONS

ELECTIONS REGIONALES - PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE : le tableau tel qu'il a été établi en réunion sera envoyé aux Conseillers Municipaux.

VANDALISME SUR LA COMMUNE :

M. Couanault, 1er Adjoint, informe d'une recrudescence du vandalisme sur la Commune :

- ✓ A la buvette du foot, des personnes se sont introduites par le toit, en enlevant des ardoises : ils ont volé 2 bouteilles de Fanta et un carton vide.

- ✓ A l'abri bus du Coudrais qui a été réparé par les Services Techniques pour la rentrée de septembre, et qui a de nouveau été vandalisé (planches arrachées) : du petit outillage volé sur le chantier de l'église a été retrouvé dans cet abri bus.

M. Couanault demande que tout vandalisme constaté sur la commune soit signalé en Mairie.

Agenda :

- Samedi 31 Octobre 2015, soirée, Salle des Menhirs, Fest Noz, par l'Amicale Laïque
- Lundi 02 Novembre à 18h, au Théâtre Le Canal à REDON : Projet de territoire 2017-Séminaire de lancement.
- Dimanche 08 Novembre : cérémonie au Monument aux Morts.
- Samedi 28 Novembre 2015, Salle Polyvalente, soirée Galettes, par l'association « Une école pour Lucie ».
- Dimanches 06 et 13 Décembre 2015 : Elections Régionales, Salle des Menhirs
- Vendredi 08 Janvier 2015, à 19h : Vœux du Maire, à la Salle Polyvalente.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 17 Décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures 42.
Les délibérations n° 2015-086 à 2015-089, prises par le Conseil Municipal au cours de la séance du 20 Octobre 2015 sont inscrites sur le présent registre.

M. RENOUL	**G. COUANAULT**	**E. PLESSIS**	**M. GAUVIN**
A. MESNIL	**P. MARCHAND**	**JY BRETEL**	**P. GERARD**
P. BINET	**M. A. BASSIN**	**M. RENOUL** **Pr C. DEWIMILLE**	**L. DROUIN**
M. BINET	**P. BREGER**	**E. GAULIN**	